



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 47752

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la préoccupation développée par le syndicat national des textiles qui pose la question de la pérennisation de cette filière dans notre pays. Trois considérations sont développées par cette organisation. En premier lieu, elle souligne l'impasse économique vers laquelle tend la filière de la récupération textile du fait d'une qualité moindre des produits collectés, de l'augmentation de coûts et des réglementations environnementales de plus en plus contraignantes. Elle souligne ensuite les intérêts multiples de la filière de la récupération des textiles, que ce soit dans le domaine environnemental puisqu'elle recycle 80 % à 90 % d'un produit, en matière sociale puisqu'elle fait appel à une quantité importante de main-d'oeuvre non qualifiée, en matière économique dans la mesure où cette activité est fortement exportatrice, enfin pour le développement des relations Nord-Sud. Le syndicat national des textiles propose des solutions de pérennisation autour de la création d'une écotaxe de la filière textile et de l'intervention des collectivités locales ayant la compétence ordures ménagères. Elle lui demande son avis à ce sujet et la suite susceptible d'être réservée à ces propositions par son ministère.

Texte de la réponse

La filière de la récupération textile connaît actuellement des difficultés pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la proportion des articles réemployables, qui génèrent le plus de valeur ajoutée et financent donc le recyclage des autres produits, a considérablement baissé dans les produits collectés. Ensuite, le durcissement de la réglementation en matière de déchets ultimes a renchéri leur traitement et augmenté les charges supportées par les recycleurs. Enfin, cette filière est sensible aux évolutions du coût du travail dans la mesure où la main-d'oeuvre représente 60 % à 70 % du prix de revient. La principale cause de diminution de la proportion d'articles textiles réemployables vient du fait qu'une partie de plus en plus importante de produits textiles, provenant massivement de pays à faible coût de main-d'oeuvre, est d'une plus faible qualité, ce qui rend désormais plus difficile le réemploi dans la friperie. Ces difficultés de réemploi des produits textiles risquent probablement de s'accroître à l'avenir dans la mesure où les prix très bas des textiles neufs, produits par des pays tels que la Chine à partir de mélanges de fibres de moindre qualité, tendent à rendre économiquement moins intéressant le coût de la collecte et du tri de textiles usagés. C'est pourquoi, pour assurer la viabilité économique de la filière récupération textile, la branche recyclage de cette filière est sans doute à développer. En effet, l'exploitation du recyclage textile a un impact positif du point de vue du développement durable et peut permettre d'offrir un débouché supplémentaire au tri sélectif tout en maintenant des emplois. À cet égard, les entreprises méritent d'être encouragées dans cette approche, d'autant que la fabrication de plus en plus importante de produits textiles à partir de mélanges de fibres rend plus difficile le recyclage. Des programmes de recherche et de développement ont déjà été mis en oeuvre par les entreprises de la filière, notamment un programme de conception, fabrication et mise sur le marché d'une gamme de matériaux d'isolation et un programme de mise en service d'une unité de traitement thermique par pyrolyse. Cette démarche d'optimisation du recyclage des déchets textiles (fibres, vêtements, accessoires, emballages) pourrait être soutenue, s'agissant d'autres projets

à venir, au moyen des procédures d'aides actuellement en place en faveur des entreprises industrielles. Les responsables de cette filière peuvent être invités à examiner dans quelle mesure les dispositifs existants, tels les aides de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, les appels à projets nationaux et européens, l'initiative Eurêka, le programme Atout, permettent de soutenir les projets d'innovation et de recherche et développement susceptibles d'être présentés dans ce domaine. S'agissant de la question d'une contribution visant à financer le recyclage des déchets textiles, il apparaît que les modèles auxquels se réfère cette proposition relèvent de secteurs qui ont fait l'objet d'une réglementation spécifique, responsabilisant financièrement les producteurs au regard du fonctionnement des filières de recyclage. Ces dispositifs, particulièrement complexes et coûteux à mettre en oeuvre, soulèvent de nombreuses questions économiques, juridiques et fiscales. Ils ont été réservés en priorité aux secteurs dans lesquels de lourds enjeux en termes de risques environnementaux liés à la nature des produits ont été identifiés, le plus souvent à l'échelle européenne compte tenu des problèmes de compétitivité et de concurrence qu'ils soulèvent.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47752

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7479

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 785